

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 1 » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 12 Avril.

Il est bon de revenir sur les élections législatives de dimanche dernier.

Parmi les élus, les nouveaux députés appartiennent tous au centre-gauche et à la gauche républicaine, pas un seul à l'extrême gauche. Mais il faut remarquer que l'intransigeance républicaine, est parvenue à obtenir pour M. Blanqui le chiffre de 3,673 voix à Bordeaux. Voici le résultat du scrutin :

MM. A. Lavertuon, publiciste, g. rép. 4,665 voix.
 Blanqui, extrême gauche..... 3,673
 Docteur Métadier, union rép. 1,674
 O. Bernard, union rép. 1,564
 Voix perdues 472

Il y a ballottage.

M. Blanqui a obtenu en outre, 1,480 voix à Roanne.

La *National* s'exprime ainsi à ce sujet : « Donner 3,673 voix à un candidat qui n'est pas éligible, qui ne représente que la révolution en permanence, qui n'a d'autres titres que d'avoir toujours compromis à ses dépens la cause républicaine, c'est faire preuve de peu d'esprit politique; c'est procurer une douce satisfaction aux réactionnaires qui se flattent de nous voir glisser sur la pente de l'intransigeance. »

Le *Temps* publie les réflexions suivantes sur l'élection de Paris :

« Il est peu probable que les électeurs qui ont voté, au premier tour, soit pour le candidat de l'extrême droite, soit pour celui du centre droit, consentent à reporter leurs suffrages sur le candidat bonapartiste, M. Godella. La distance qui sépare ces électeurs de la République modérée, conservatrice, représentée par un homme aussi distingué et aussi nettement conservateur que M. Clamageran, est certainement moins grande que celle qui les sépare du bonapartisme, et il y aurait illogisme de leur part à se rallier à une candidature qui est à l'opposé des idées d'ordre, de conservation, de modération. »

Le mouvement catholique et libéral.

Voici l'article 7 tel qu'il est remanié par la commission :

« Nul n'est admis à diriger un établissement privé d'enseignement, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation religieuse non autorisée. »

On a supprimé le paragraphe 2 de l'article 5.

Cette suppression a été acceptée par M. Ferry.

Les observations suivantes du *Français* sont remarquablement justes :

Les statistiques publiées récemment par des soins officiels ont prouvé d'une manière définitive les progrès et le rapide développement de l'enseignement libre donné dans les maisons religieuses. Tandis que, pendant une période de onze ans (1865-1876), l'enseignement de l'Etat ne pouvait citer qu'une augmentation de cinq maisons, l'enseignement libre en comptait trente et une nouvelles. Spécialement pendant cette même période, le nom-

bre des établissements congréganistes avait presque doublé, ayant été porté, pour les PP. Jésuites de 14 à 27, pour les Maristes de 15 à 22, pour les autres ordres enseignants de 14 à 40, au total, de 43 à 89.

Des proportions analogues peuvent être relevées pour ce qui est du nombre des élèves. En 1876, le nombre était pour les établissements libres de 76,816, et égalait à très peu de chose près celui des élèves de l'Etat. L'enseignement congréganiste seul, pendant la période que nous examinons, avait vu s'augmenter de 40,486 la population de ses établissements.

De pareils chiffres, qui ont le don d'exciter l'indignation de nos adversaires, devraient les éclairer, au contraire, s'ils étaient des partisans sincères de la loi du nombre, dont ils savent si bien, à l'occasion se servir pour leurs intérêts personnels.

Ces chiffres ont un sens, ils ont une éloquence, comme on a dit souvent. Ils prouvent que la loi de 1850, rendue grâce aux soins de M. de Falloux, répondait à un besoin public et venait à son heure, pour assurer le développement de l'instruction publique par l'initiative privée. Ils prouvent, d'autre part, à quels intérêts légitimes, à quelle force d'opinion publique les audacieux adversaires de la liberté religieuse viennent aujourd'hui s'attaquer.

Si les lois despotiques proposées par M. Ferry sont adoptées par les Chambres, des milliers d'enfants vont être privés de l'instruction qu'ils recevaient et qu'avaient choisie pour eux la libre volonté de leurs parents. Ces parents eux-mêmes, outre qu'ils verront interrompue et brisée l'éducation de leurs enfants, recevront en quelque sorte officiellement un blâme et comme une flétrissure, qui les atteindra dans leur conscience et dans leur honneur de pères de famille. Voter cette loi, ce sera déclarer que des milliers de citoyens français ont voulu donner à leurs enfants une éducation condamnable et antipatriotique; ce sera du même coup injustement blesser tous les hommes qui ont reçu leur éducation dans les établissements persécutés, et qui en sont sortis pour occuper leur place dans la société et dans toutes les carrières civiles et militaires. On n'atteindra pas seulement, ce qui serait déjà grave, les religieux eux, par un libre acte de leur volonté, que tous devraient au moins respecter, ont renoncé aux joies de ce monde et aux douceurs de la vie; on frappera surtout des centaines de milliers de citoyens attachés par les liens de la confiance ou de la reconnaissance à des congrégations dont les bienfaits éclatent à tous les yeux et dont les crimes sont toujours restés dans le domaine de la calomnie basse et sans preuves.

Le Comité général de pétitionnement pour le maintien de la liberté d'enseignement est constitué.

Il se compose de représentants des œuvres qui, à Paris, sont déjà vouées aux intérêts de l'enseignement chrétien et de la liberté religieuse.

L'obligation légale de limiter à 20 le nombre de ses membres, et le désir de prendre dans les œuvres existantes les éléments de sa constitution, n'ont pas permis d'y appeler tous les sénateurs et députés qui ont à cœur de défendre les mêmes principes et de sauvegarder les droits imprescriptibles des pères de famille.

Mais le concours et les sympathies de tous sont acquis à l'œuvre du Comité, et les catholiques, dans chaque département, ou dans chaque région, pourront lui adresser directement leurs pétitions.

Pour subvenir aux dépenses de l'œuvre, le Comité fait appel à la générosité de tous les amis de la liberté d'enseignement.

Les offrandes seront reçues soit au bureau du Comité, rue de l'Université, 47, à Paris, soit chez M. Ferdinand Riant, trésorier, rue de Berlin, 36.

Avant la clôture des séances, les pétitions des évêques aux Chambres ont commencé à être déposées sur le bureau des deux Assemblées par les

députés et sénateurs de la droite.

M. Lucien Brun, sénateur, a déposé une pétition de l'archevêque de Lyon et des évêques d'Autun, de Grenoble, de Dijon, de Langres et de Saint-Claude.

M. de Ventavon, sénateur, a déposé une pétition de l'archevêque de Sens et des évêques de Moulins, de Troyes et de Nevers.

M. L. de Kerjégou, député du Finistère, a déposé une pétition des évêques de la province ecclésiastique de Lyon.

Une carte, distribuée aux députés et dressée, dit-on, par les soins de M. Paul Bert, donne la statistique des établissements religieux d'hommes non autorisés.

Le nombre de ces établissements, qui était de 266 en 1861, est de 393 en 1877, et le nombre des membres s'est élevé de 5,163 en 1861 à 7,414 en 1877.

Les communautés non autorisées qui ont des établissements en France sont au nombre de 51. Quinze de ces congrégations ont leurs maisons-mères en Italie.

Les départements, très-peu nombreux, qui ne possèdent aucun de ces établissements sont les Ardennes, le Cantal, la Creuse, l'Eure, la Lozère, les Hautes-Alpes, le Loir-et-Cher.

Il y a dix-neuf établissements non autorisés à Paris, dix-sept dans les Bouches-du-Rhône, six à Toulouse, quatre à Bordeaux, treize dans le département du Nord.

Etablissements en 1877.	Membres.
Barnabites.....	2 32
Basilien.....	8 65
Bénédictins.....	14 239
Bernardins.....	1 18
Camaldules.....	1 4
Capucins.....	31 406
Carmes.....	17 176
Chanoines de St-Jean-de-Lairan.....	2 27
Chartreux.....	42 393
Cisterciens.....	3 75
Congrégation de St-Berlin.....	2 91
— de N.-Sauveur.....	4 28
— de St-François-de-Sales.....	4 8
— du St-Rédempteur.....	4 4
Compagnie de la Sainte-Union.....	1 12
Dominicains.....	20 293
Enfants de Marie.....	4 41
Eudistes.....	7 153
Franciscains.....	26 409
Frères de St-Jean-de-Dieu.....	5 168
Frères du Refuge.....	1 20
Frères Mineurs.....	8 138
Frères Mîmes.....	1 2
Frères de St-Pierre.....	3 54
Missions africaines.....	3 25
Jésuites.....	60 1,497
Missionnaires.....	7 50
Oblats.....	21 231
Passionnistes.....	4 31
Frères de l'Assomption.....	7 63
Pères de St-Camille.....	2 40
Pères de Marie.....	7 166
Pères de Saint-Irénée.....	4 20
Pères Maristes.....	19 222
Pères de la Miséricorde.....	4 24
Pères de Sion.....	3 19
Pères Prémontrés.....	5 133
Pères de la Retraite.....	1 319
Pères du Sacré-Cœur.....	15 207
Pères du St-Sacrement.....	6 49
Pères de Somasque.....	1 7
Prêtres espagnols.....	4 7
Prêtres de la Sainte-Face.....	1 3
Prêtres de l'Immaculée Concept.....	5 51
Prêtres de l'Oratoire.....	3 21
Prêtres rédemptoristes.....	12 426

Religieux de Saint-Edme.....	2 25
Ordre de Saint-Dominique.....	5 42
Trappistes.....	23 1,455
Trinitaires.....	2 41
Total.....	398 7,414

Après avoir reproduit cette nomenclature, la *France*, qui n'est pas suspecte, s'exprime ainsi : « Loin de conclure contre la liberté de l'enseignement, cette carte ne condamne que l'article 7 de la loi de M. Jules Ferry, article encore aggravé par la commission de la Chambre des députés. »

Le *Constitutionnel*, qui se pique de n'être pas clérical, et qui a pour directeur un universitaire dévoué, fait une observation curieuse à propos des collèges ecclésiastiques. Si l'on faisait, dit-il, une enquête sur les parents confiant leurs enfants à ces collèges, on verrait qu'il y a parmi eux beaucoup de républicains, même de ceux qui siègent au Sénat ou à la Chambre, beaucoup de libres-penseurs ou d'indifférents. Le *Constitutionnel* ajoute :

Chacun de nous peut, chaque jour, vérifier, dans le monde, la justesse de cette observation. A tout instant vous rencontrez quelque gentleman parfaitement voltérien, impudemment gouailleur des choses de l'Eglise, et qui vous dit sans la moindre honte, sans le plus léger embarras :

« Mon fils, à moi, je l'ai campé à Arcueil, ou à Vaugirard; j'ai essayé des écoles laïques de l'Etat ou privées; mal m'en a pris; cette fois, j'ai mis la main sur ce qu'il me faut. Je conseille à tous mes amis d'en faire autant. L'enfant se plaît là; il travaille bien; il aime ses maîtres; on le nourrit à souhait; on l'élève à merveille. Qu'est-ce que cela me fait que le costume du maître, les statuts qui le dirigent, les idées intimes, spontanées ou de commande qu'il peut avoir? »

Ils se comptent par milliers les pères de famille qui raisonnent et agissent de la sorte.

Dans un autre article, le *Constitutionnel* déclare ne pas comprendre les plaintes des journaux de gauche sur ce qu'ils appellent « l'agitation épiscopale. » Rien ne lui paraît plus naturel et plus convenable. Quand il compare d'ailleurs ces protestations des évêques à celles qui se sont produites à d'autres époques, notamment sous la monarchie de Juillet, il y voit une grande modération.

La pétition suivante se couvre de signatures :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Nous, mères et femmes chrétiennes, nous protestons de toute l'énergie et de toute l'indignation de notre conscience contre un projet de loi inique qui nous enlève le droit inviolable de faire donner une éducation chrétienne à nos enfants.

Nous voulons que notre protestation contre une telle atteinte à la liberté la plus sacrée de la société et de la famille soit portée à la face de la France entière.

Les bonapartistes mangeurs de prêtres.

Il paraît que M. le préfet de Seine-et-Oise a interdit, à Versailles, la représentation du drame intitulé : *Les Quatre sergents de la Rochelle*.

Pourquoi? demande M. Jules Amigues dans le *Petit Caporal* :

« Est-ce parce qu'il rappelle le martyr de quatre jeunes gens condamnés et exécutés par le gouvernement de la Restauration, pour projet de complot contre le despotisme clérical de ce temps-là ? »

« Ou bien est-ce parce que les quatre sergents de la Rochelle, comme presque tous les conspirateurs de la même époque, appartenaient à l'élément bonapartiste ? »

« En tous cas, c'est le droit et le devoir de tout parti politique de réclamer ses morts, et ceux-ci sont à nous. »

« La Marseillaise, qui affecte de les revendiquer pour la République, les classe, sans paraître y songer, à leur véritable rang de bataille. »

« Le temps n'est plus où bonapartistes et républicains ne formaient qu'un seul et même parti contre le parti de la Sainte-Alliance et l'ancien régime. FRÈRES ennemis, ils n'ont plus aujourd'hui de commun que leurs martyrs ; et, même sur ces souvenirs sacrés, ils ont de la peine à s'entendre. Car la Marseillaise réclame comme siens Bories, Raoulx, Pomier et Goubin, parce qu'ils révoient de soulever l'armée et le pays, au nom de la liberté, contre la tyrannie clérical. »

Il est évident que ces réflexions ne sont pas une simple boutade, de la part de M. Amigues, agent dévoué de M. Rouher. Les bonapartistes ont chargé M. Amigues de parler en leur nom.

Tout le monde sait que le *Petit Caporal* a été et est encore le principal organe de la propagande bonapartiste dans le Lot. On le répandait à profusion au moment des élections du 14 octobre 1877. Nous pourrions citer telles ou telles communes, Douelle, par exemple, où il était colporté par des affiliés obéissant à un mot d'ordre.

L'appui que le *Petit Caporal* donne à ceux qui dénoncent... la tyrannie clérical devrait faire réfléchir certains républicains. Sont-ils donc flattés de l'approbation de M. Amigues, et veulent-ils servir les convoitises de son parti ?

On lit dans le *Français* : « Le succès relatif obtenu par M. Godelle, candidat bonapartiste dans le huitième arrondissement, donne quelque intérêt à la réunion très nombreuse provoquée, il y a quelques jours, par les patrons de cette candidature. Dans cette réunion, on avait jugé habile de montrer au public les deux faces du bonapartisme M. de Cassagnac avait montré la face conservatrice, religieuse, et il avait principalement attaqué les lois Ferry. M. R. Mitchell s'était chargé de montrer l'autre face, démocratique, révolutionnaire, anticlérical. Or, M. de Cassagnac avait eu un très vif succès. M. Mitchell avait été très froidement accueilli. »

REVUE DES JOURNAUX

National.

Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Revue générale d'administration*, publiée sous les auspices du ministère de l'intérieur, le texte d'une lettre adressée à M. le ministre des travaux publics, par le maire d'une petite commune rurale du département du Tarn-et-Garonne, au sujet des voies de communication. Nous ne pouvons que féliciter la *Revue* d'avoir inséré dans ses colonnes ce document, dont le signataire n'ambitionnait certainement pas cet honneur, bien que son travail en fût digne à tous égards.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que la lettre dont il s'agit, et qui traite surtout des chemins ruraux, ait été adressée par son auteur à M. le ministre des travaux publics, que cette question ne concerne pas. Comme le fait remarquer dans une note la *Revue d'administration*, les chemins vicinaux et ruraux rentrent dans les attributions du ministre de l'intérieur.

L'honorable maire de Roquecor, jugeant avec son simple bon sens, avait sans doute cru que l'ensemble de nos voies de communication grandes et petites, étaient placées dans les mêmes mains. Cette méprise d'un vieux magistrat municipal n'est-elle pas une critique, inconsciente sans doute, mais par cela même très-remarquable, du système français qui, séparant ce qui devrait être uni, a confié à des administrations différentes le soin de pourvoir aux besoins de la viabilité nationale ?

Quoi qu'il en soit, M. le maire de Roquecor appelle l'attention de M. le ministre des travaux publics sur le mauvais état des chemins ruraux, qu'il appelle avec un véritable bonheur d'expression, le *réseau élémentaire*. Il fait remarquer que jusqu'à présent, la facilité des communications n'a pas encore dépassé le chemin vicinal.

Sorti de là, on ne trouve plus une seule voie praticable. Cloaques, ravins, effondrements, ornières profondes, fondrières, empiétements, grosses

pierres brutes, broussailles, arbrisseaux, haies envahissantes et joignant, tout vient s'opposer à la marche d'un piéton, et surtout d'un véhicule quelconque. Et cependant, c'est à travers ces chemins, souvent transformés en fossés, que doivent passer les enfants pour se rendre à l'école, et les produits de la ferme pour arriver au chef-lieu de la commune.

Cette peinture est malheureusement exacte pour un grand nombre de départements. Les transactions agricoles en souffrent gravement. Les difficultés des communications mettent les petits producteurs à la merci des intermédiaires, qui exploitent et rançonnent ensuite les consommateurs.

Dans plusieurs départements, les conseils généraux votent annuellement des fonds pour la réparation des chemins ruraux. Mais cet argent est le plus souvent dépensé sans discernement et sans direction, et le défaut d'entretien en annihile l'emploi en très peu d'années.

M. le maire de Roquecor propose, et c'est là la partie originale de son travail, de remédier à cet inconvénient, en créant ce qu'il appelle des *cantonniers ruraux* qui seraient chargés de garder et d'entretenir le réseau de chemins confié à leurs soins, et qui, sous la surveillance des agents-voyers, « rattacheraient au giron de l'activité nationale des millions de cultivateurs aujourd'hui confinés dans une profonde et désolante solitude. »

L'idée nous paraît excellente, et nous avons tenu à la signaler, afin qu'il puisse en être tenu compte dans le projet de code rural qui s'élabore depuis tant d'années, et dont les habitants des campagnes attendent toujours la promulgation.

Nous noterons encore, avant de finir, une observation très judicieuse de M. le maire de Roquecor, à propos du cadastre. « Il est certain, dit-il, que si, au moment où les opérations cadastrales ont été faites on avait placé, dans chaque canton, un conservateur du cadastre, pour relever et constater les divisions successives du sol, on ne se trouverait pas aujourd'hui dans l'impérieuse nécessité de refaire cet immense et dispendieux travail. » Réflexion absolument juste, et que l'administration ne devra pas oublier.

Orient

La combinaison proposée sous le nom d'occupation mixte de la Roumélie n'est pas de celles qui font aisément leur chemin. Elle n'a jamais paru d'une réalisation facile, et, depuis que les cabinets s'en occupent, elle semble plus que jamais d'une réussite douteuse. Rarement on vit un concours de circonstances plus contraire au succès d'une idée. Deux puissances refusent de prendre une part active à l'occupation mixte. Quatre autres veulent bien y contribuer, mais elles ne s'entendent ni sur le but ni sur les moyens. La septième ne peut avoir qu'une pensée : profiter de ces divisions. Ce n'est pas tout. Il y a désaccord entre la diplomatie et l'opinion publique, ou une partie considérable de l'opinion publique, dans deux pays au moins : en Autriche et en Angleterre.

Il n'est donc pas étonnant qu'on reparle d'une conférence. L'Autriche et l'Angleterre ont été mises par l'habileté de la Russie dans une situation fautive et doivent désirer d'en sortir. Elles ont admis en principe la nécessité d'une dérogation temporaire au traité ; mais une telle position devait devenir vite intenable. L'heure des décisions va sonner, et, circonstance significative, l'empereur Alexandre a ajourné son départ pour Livadia. Une conférence aurait l'avantage de fournir la base de nouveaux arrangements pris dans les voies d'une entente commune, et plus sûrs que ceux qui pourraient résulter de telle ou telle entente particulière, comme celle dont le comte Karolyi, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, a parlé avec un certain éclat en affirmant l'accord des cabinets de Vienne et de Londres.

Egypte

Un fait très grave s'est accompli en Egypte. M. Rivers Wilson a cessé d'être ministre des finances, et M. de Blignières n'est plus ministre des travaux publics. Une dépêche de l'agence Havas dit que ces deux ministres ont été destitués. D'après une dépêche du *Daily News*, ils auraient donné leur démission. Nubar-Pacha, ayant déjà disparu de la scène, il ne reste plus aux affaires qu'un seul des trois hommes sur lesquels on comptait en Europe pour rétablir la situation. On annonce en même temps que l'héritier présomptif, le prince Tefvik, a donné sa démission de président du conseil, et que Cherif-Pacha est chargé de former un cabinet, qui sera exclusivement composé d'indigènes.

La cause ou le prétexte de cette crise, qui n'est plus crise ministérielle, est la divergence d'opinion entre le khédive et ses deux ministres anglais et français sur la question financière. M. Rivers Wilson ne croit pas à la possibilité de payer intégralement l'intérêt de la dette égyptienne. Le khédive a étonné le monde en soutenant l'opinion contraire. Sans consulter ses ministres, il a rédigé un projet de budget en opposition à celui qu'avait dressé son ministre des finances.

Comment l'Angleterre et la France agiront-elles ? Trois lignes de conduite s'offrent à première vue.

L'Angleterre et la France peuvent ou demander à la Porte le remplacement du khédive, ou agir par la force et prendre en main l'administration de l'Egypte, ou attendre que le khédive ait violé, au point de vue financier, les nouvelles promesses qu'il vient de faire à ses créanciers.

On croit que l'Angleterre et la France adopteront cette dernière manière de voir tout en brisant les relations diplomatiques avec le gouvernement du khédive.

INFORMATIONS

Les Anglais et les Zoulous.

La nouvelle de la défaite essuyée par les Anglais près de la rivière Intombi est confirmée par les dépêches des correspondants anglais à l'armée du Cap et par le télégramme suivant que le gouvernement a reçu de lord Chelmsford, commandant en chef :

J'ai le regret de vous annoncer qu'un détachement du 20^e régiment, composé de 70 hommes de tous grades, expédié de Luneberg pour escorter 18 wagons venant de Derby, a été écrasé, près de la rivière Intombi, par une armée de Zoulous, évaluée à 4,000 hommes, dans la matinée du 12 mars. Quarante-et-un morts, au nombre desquels figurent le capitaine Moriarty et le chirurgien civil Cobbin, sont déjà enregistrés, et on comptait au moment où la nouvelle en est arrivée, 20 hommes manquants. Ce détachement avait été retenu pendant trois jours sur les bords de la rivière, dont le passage était impraticable, ce qui a permis à Umbeline, commandant le corps des Zoulous, de prendre à son aise ses dispositions. L'attaque a eu lieu de très bonne heure à la faveur d'un épais brouillard.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Des renseignements particuliers qui nous sont communiqués aujourd'hui par une personne revenant de Madrid nous donnent des détails bien tristes sur la maladie de la princesse Christine. L'état de l'enfant serait des plus graves ; sa maladie n'est pas une fièvre bilieuse ou typhoïde, comme on l'avait cru dès le commencement de la maladie. A son arrivée à Séville, M. le docteur Henri Guéneau de Mussy a reconnu qu'il s'agissait d'une affection de poitrine à marche rapide dont le début remonterait à plusieurs semaines.

L'anxiété et la douleur sont extrêmes au palais de San-Telmo. Toute la population de Séville est vivement émue de la maladie de la princesse qui s'est depuis longtemps conciliée le respect et l'affection par sa gracieuse affabilité et ses solides qualités de cœur et d'esprit.

— Un avis postérieur annonce que l'enfant est hors de danger.

Le *Figaro* croit savoir qu'il est question d'une visite du roi Alphonse XII à Berlin pour le 11 juin prochain, et cette nouvelle se rattache, lui assure-t-on, à certains projets de mariage. On sait qu'une princesse prussienne, de la branche catholique, est mariée au roi de Portugal et une autre au comte de Flandre.

La *Gazette de Cologne* apprend que des grains de plomb provenant du fusil de Nobiling ont encore été retirés, le 31 mars, de la peau du crâne de l'empereur d'Allemagne. L'extraction de ces grains de plomb a eu lieu au moyen d'une petite pince, et n'a causé aucune douleur.

Nous extrayons le passage suivant d'une correspondance de Rome, adressée au *Monde* :

Au Quirinal, on est visiblement inquiet sur l'état de santé du roi Humbert et sur les sinistres préoccupations qui ne cessent de l'agiter. Sa pâleur extrême, sa maigreur vraiment alarmante à son âge, ses grands yeux creux, tout semble confirmer les bruits qui courent sur la maladie de poitrine dont il souffre, et sur les consultations que les médecins auraient tenues tout récemment encore.

On écrit de Szegedin :

Les eaux se sont retirées de la partie Nord de Szegedin, mais dans la partie Sud, elles sont encore submergées.

Il faudra au moins cinq mois, pour réparer tous ces désastres. On a pu, hier, visiter les débris de l'église, qui s'est écroulée, et on a trouvé, ensevelis, sous les ruines, 8 cadavres.

Les eaux, en se retirant, laissent sur les deux mètres de limon : le soleil commence à être fort. Ce serait un grand malheur, si les chaleurs arrivaient trop vite, après l'inondation, elles amèneraient infailliblement la peste.

CHRONIQUE LOCALE

A cause des fêtes de Pâques, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas mardi.

M. Bargeton, préfet du Lot a pris possession de son poste.

Mercredi ont eu lieu les réceptions officielles à la Préfecture. M. le Préfet a rendu les visites dans la soirée.

Par décision ministérielle du 7 de ce mois, M. Delom, conducteur des Ponts et Chaussées de 1^{re} classe à Figeac, a été chargé de suppléer ordinairement de cet arrondissement en remplacement de M. Gervais, agent-voyer, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Delom remplira les fonctions d'agent-voyer ordinaire.

M. le ministre de l'intérieur vient de décerner :

Une médaille d'argent de 2^e classe au sieur Sers (Charles), âgé de 14 ans, domicilié à Douelle, pour s'être distingué en opérant le sauvetage de deux enfants sur le point de se noyer dans le Lot. (Juillet et août 1878).

Une médaille d'argent, également de 2^e classe, aux sieurs Beysens (Paulin) et Guillet (Gustave), pêcheurs à Meyronne, qui n'hésitant, le 11 janvier dernier, malgré l'obscurité de la nuit et la rigueur de la température, à porter en bateau au secours de deux personnes dont l'embarcation venait de chavirer et s'étaient réfugiés sur les arbres d'une île envahie par les eaux de la Dordogne.

Les offices du jeudi-saint et du vendredi-saint ont été très suivis à Cahors. Les cérémonies ont été partout imposantes. Mgr l'évêque a visité la Cathédrale. La visite aux chapelles a été très intéressante par un temps assez beau. Les chœurs avaient rivalisé de zèle et de goût pour l'ornementation des repositoirs.

ACADÉMIE DE TOULOUSE

Lycée de Cahors.

ANNÉE SCOLAIRE 1878-1879.

(1^{er} Semestre).

PRIX D'EXCELLENCE.

Mathématiques élémentaires.

Prix. Soulié, Louis, de Gramat (Lot).

1^{er} Accessit. Delfour, Victor, de Cahors.

2^e — Nouvelles, Emile, d'Aubin (Aveyron).

Philosophie.

Prix. Valat, Paul, de Montcuq (Lot).

1^{er} Accessit. Combarieu, Charles, de Cremps (Lot).

2^e — Rigaldies, H., de Prayssinet (Lot).

Mathématiques préparatoires.

Prix. Sentenas, P., de Lanta (Haute-Garonne).

Accessit. Gayet, Julien, de Cahors.

Rhétorique.

1^{er} Prix. Delpéch, Léon, de Cahors.

2^e — Roche, Joseph, de Souillac (Lot).

1^{er} Accessit. Bénech, P., de St-Chamant (Lot).

2^e — Parvieux, Léon, de Cahors.

Seconde.

Prix. Rossignol, G., de Buenos-Ayres (Lot).

Accessit. Magimel, P., de Belvès (Dordogne).

Troisième.

1^{er} Prix. Castagné, Louis, de St-Céré (Lot).

2^e — Barriéty, Oscar, de Gindou (Lot).

1^{er} Accessit. Grenat, Pierre, de Cahors.

2^e — Talou, Ernest, de Cahors.

3^e — Crudy, François, de Cahors.

Quatrième.

Prix. Bergon, Paul, de Luzech (Lot).

1^{er} Accessit. Mercié, M., de La Sauve (Gironde).

2^e — Bénech, Elophe, de Marciac (Gironde).

- Cinquième.**
- 1^{er} Prix. Arbouys, Albert, de Cahors.
 2^e — Mercié, Maurice, de Neuilly (Seine).
 1^{er} Accessit. Teyssendier, C., de Prayssac (Lot).
 2^e — Crayssac, Joseph, de Montcuq (Lot).
 3^e — Prunieras, E., de Gourdon (Lot).
- Sixième.**
- 1^{er} Prix. Gaston, Henri, de Folce (Corse).
 2^e — Vieussens, Paul, d'Albas (Lot).
 1^{er} Accessit. Bénech, Wilfrid, de Marcellac (Lot).
 2^e — Laur, Bernard, de Cahors.
 3^e — Darquier, Pierre, de Cahors.
- Septième.**
- Prix. Combes, Pierre, de Cahors.
 1^{er} Accessit. Denons, Charles, de Cahors.
 2^e — Marbot, Antony, de Gintrac (Lot).
- Huitième.**
- 1^{er} Prix. Bénech, Ernest, de Cahors.
 2^e — Manhiabal, Henri, de Cahors.
 1^{er} Accessit. Pougat, André, de Cahors.
 2^e — Sers, Ernest, de Douelle (Lot).
- Enseignement secondaire spécial.**
- 2^e année.
- Prix. Bouloumié, Amédée, de Parnac (Lot).
 1^{er} Accessit. Valat, Henri, de Montcuq (Lot).
 2^e — Dentraygues, Jean, de Souillac (Lot).
 3^e — Pagès, Célestin, de St-Pantaléon (Lot).
- 1^{re} année
- Prix. Labro, Auguste, de Cahors.
 1^{er} Accessit. Combebas, L., de l'Hospitalet (Lot).
 2^e — Buzenac, E., d'Argeuteuil (S-et O).
 3^e — Delpon, Léon, de Mercuès (Lot).
 (Année préparatoire).
- Prix. Simonis, Firmin, de Bégous (Lot).
 1^{er} Accessit. Capmas, Firmin, de Cahors.
 2^e — Souleilhou, Jules, de Bégous (Lot).
 3^e — Bucamp, Alois, de Rennes.
- CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)**
- 1^{er} Prix. Gratacap, Marc, de Catus (Lot).
 2^e — Vargues, Emile, de Gourdon (Lot).
 1^{er} Accessit. Boisse, Pierre, de Cahors.
 2^e — Tarayre, Henri, de Marseille.
- 2^e division.**
- 1^{er} Prix. Mendaille, Georges, de Cahors.
 2^e — Bécays, Louis, de Figeac (Lot).
 1^{er} Accessit. Calmels, Raymond, de Cahors.
 2^e — Mary, Paul, d'Albas (Lot).
- 3^e division.**
- 1^{er} Prix. Pinel, Jules, de Cahors.
 2^e — Palame, Gustave, de Cahors.
 1^{er} Accessit. Théron, L., de Lesparre (Gironde).
 2^e — Bouzerand, Jules, de Cahors.
- 4^e division.**
- 1^{er} Prix. Lanteirès, P., de Béziers (Hérault).
 2^e — Moutier, H., de Pouystruc (H.-P.).
 1^{er} Accessit. Julbia, Félix, de Cahors.
 2^e — Salomon, Jules, de Brive (Corrèze).

Le Proviseur,
 VASTICAR.

CALENDRIER DU LOT. — Avril.

JOUS	SAINTS	FOIRES.
13 Diman.	PAQUES.	
14 Lundi.	s Tiburce.	Albas, L'hospitalet, Montcabrier.
15 Mardi.	s Anicet.	Figeac.
16 Mercur.	s Victorin.	Cremps, Prayssac, Saillac, Grézels, St-Jean-de-Laur, Souceyrac, Gourdon.
17 Jeudi.	s Lambert.	St-Pierre, Toirac, Vayrac.
18 Vend.	s Parfait.	Cours, St-Caprais, Comiac, Montredon.
19 Samedi.	s Timon.	Duravel, Aynac.

Lunaisons du mois d'Avril.
 P. L. le 6, à 10 h. 34 du soir.
 D. Q. le 13, à 2 h. 48 du soir.
 N. L. le 21, à 2 h. 5 du soir.
 P. Q. le 29, à 2 h. 26 du soir.
 Les jours croissent de 1 h. 43 m.

Pour la chronique locale, A. Laytoul.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 11 avril.

Le comité qui patronnait M. Dalligny, candidat du centre-droit dans le 8^e arrondissement, a résolu de porter ses voix sur M. Godelle, candidat bonapartiste. Cette décision soulève avec raison de très-vives critiques, et le succès est loin d'être assuré.

On est très-préoccupé de la candidature Blanqui à Bordeaux. M. Métadier, candidat radical, et qui a obtenu moins de voix, s'est désisté en faveur de Blanqui, qui est pourtant inéligible. On a remarqué, à ce sujet, l'article suivant du *National*, l'un des journaux officieux du ministère :

Il y a les engragés en faveur de Blanqui ; il y a ceux qui rêvent une réhabilitation éclatante pour le conspirateur impénitent qui a pris les armes contre tous les gouvernements et combattu la République de 1848 et de 1870 aussi furieusement que la monarchie de 1830. Il y a les partisans exaspérés

de l'anarchie, et les insensés qui pensent avec M. Jules Guesde, que la France ne sera sauvée qu'à la condition de remplacer le gouvernement de l'intelligence, par le despotisme de la fureur et de l'imbécillité.

Implorer pour M. Blanqui le pardon de la République qu'il n'a pas réussi à renverser, on le pouvait par la voie modeste et légale du pétitionnement. Mais changer la sollicitation en une sommation, vouloir forcer la main au pouvoir en bombardant législateur l'inéligible de Clairvaux, réclamer une part de souveraineté pour l'ancien envahisseur de l'Assemblée nationale, glorifier, en République, l'insurrection contre la République, élever sur un piédestal l'homme douteux que Ledru-Rollin et Barbès tenaient en suspicion, décerner un brevet de civisme à cet incorrigible émeutier, voilà ce que des républicains sincères qui font du respect de la légalité la première vertu des démocraties, ne sauraient voir sans regret et sans protestation.

L'Agence Havas dément le bruit répandu par quelques journaux et relatif à une subvention de 25,000 francs qui aurait été accordée par M. Jules Ferry à Mme Thiers dans le but de concourir à éditer les œuvres posthumes de l'ancien Président de la République.

Il est inexact que le gouvernement se soit fait l'éditeur des œuvres posthumes de M. Thiers. Il est inexact que la famille de l'illustre homme d'Etat ait sollicité pour cette entreprise le concours du ministère de l'instruction publique.

La publication des discours parlementaires de M. Thiers se poursuit depuis plusieurs mois, par les soins de M. Calmon, et les premiers volumes ont paru à la fin de l'année dernière.

Par un arrêté récent et conformément aux conclusions du rapporteur de la commission des souscriptions, l'honorable M. Henri Martin, le ministre de l'instruction publique a souscrit à un nombre déterminé d'exemplaires de cet ouvrage, qu'il a attribué aux principales bibliothèques de Paris et des départements.

En dotant les dépôts publics, avec les fonds destinés à cet usage, d'une œuvre dont il est malaisé de nier l'importance, au point de vue de l'histoire politique du demi-siècle qui vient de s'écouler, le ministre de l'instruction publique s'honore d'avoir rendu une fois de plus hommage à la mémoire de l'homme illustre et du grand patriote qui, après avoir été le libérateur du territoire, a pris une si large part à la fondation de la République française.

Bourse de Paris

Cours du 12 Avril.

Rente 3 p. %.	79 00
— 3 p. % amortissable.	81 65
— 4 1/2 p. %.	109 50
— 5 p. %.	114 95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 11 avril	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.030 »	3.027 50
Crédit foncier.....	757 50	760 »
Orléans-ACTIONS.....	1.495 »	1.490 »
Orléans-Obligations.....	377 50	377 »
Suez.....	737 50	740 »
Italien 5 %.....	78 40	78 35

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

EXTRAIT

de jugement en séparation de biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du 2^e avril courant, la dame Rose-Spérie Billard, sans profession, habitante et domiciliée de la commune de Rouffiac, a été séparée de biens d'avec le sieur Pierre Couaillac, son mari, tonnelier, habitant et domicilié de ladite commune.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le onze avril mil huit cent soixante-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
 DELBREIL.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1^{er} avril.

Les derniers jours de la deuxième présidence de la République, par ***.
 Un Roman d'hier (fin), par M. Henri Liesse.
 Montesquieu, par M. Léo Joubert.

Les Tuileries depuis 1815, par M. Imbert de St-Amand.
 La Chimère (suite), par M. Ernest Chesneau.
 Revue musicale, par M. Albert de Lasalle.
 Les sciences morales et archéologiques par M. Ferdinand Delaunay.
 La quinzaine politique (intérieur) par M. Louis Joly.
 — (extérieur) par Ch. Hubin.
 Notices bibliographiques.
 Bureaux : 13-15, quai Voltaire, Paris.

Il est dès à présent facile de supporter les bénéfices qui résulteront de l'exploitation des deux câbles neufs de la Compagnie française du Télégraphe de Paris à New-York.

Constata-t-on d'abord que les recettes des compagnies anglaises, qui n'étaient en 1867 que de 8,206,300 francs, ont toujours été en augmentant.

Voici le résultat des quatre dernières années :
 En 1875..... fr. 44,044,730
 — 1876..... — 45,345,300
 — 1877..... — 45,683,425
 — 1878..... — 47,892,250

La progression se maintient en 1879, dont les premiers mois accusent des recettes supérieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

Il y a dix ans, lorsque la Compagnie anglaise fit alliance avec la Compagnie française, qu'elle finit d'ailleurs par absorber, elle lui reconnut 48 % du trafic total. Nous serions fondé à établir sur cette donnée les évaluations du trafic de la Nouvelle Compagnie française, ayant deux câbles neufs qui résument les derniers progrès de la science.

Mais admettons seulement 40 % des recettes totales.

En prélevant 40 % sur le trafic de l'année 1878, on arrive au chiffre de..... Fr. 7,157,000

Déduisant :

1 ^o Frais d'exploitation, fr. 4,150,000	
2 ^o Réserve pour renouvellement des câbles.....	1,000,000
3 ^o Pour intérêt et amortissement en 20 ans du capital-obligations.....	800,000
	2,950,000

Il reste bénéfice net..... fr. 4,207,000

Pour les 84,000 actions qui représentent le capital social c'est un revenu qui ressort à plus de 10 %.

La progression constante du trafic augmentera dans une proportion équivalente le revenu des actions.

Comme on le voit, l'entreprise de la Compagnie du Télégraphe de Paris à New-York n'est pas seulement une œuvre nationale et patriotique au premier chef, c'est aussi une excellente affaire.

Obligation du Crédit Foncier.

La liste complète des 102,692 Obligations du Crédit Foncier, sorties au tirage du 22 mars, sera publiée dans le prochain numéro de l'*Eclairneur Financier*, qui paraît tout les samedis.

L'*Eclairneur Financier* publiera en outre la liste des obligations sorties aux tirages antérieurs, parmi lesquelles figurent des lots très-importants qui n'ont pas été réclamés, même depuis l'année 1862.

Abonnement (2 fr. par an), adresser les demandes, 45, rue Vivienne, à Paris.

Société Générale.

Un journal financier « *Le Crédit National* » contenant de violentes attaques contre la Société Générale était répandu depuis quelque temps à profusion dans le public et envoyé gratuitement aux actionnaires et aux clients de cette société.

Celle-ci a obtenu samedi dernier, en police correctionnelle, contre le sieur David, propriétaire du journal et auteur des articles dirigés contre elle une condamnation à deux ans de prison, cinq ans de surveillance de la haute police, 4000 fr. d'amende, 115000 fr. de dommages et intérêt et 10000 fr. d'insertions dans les journaux.

MEDECINE.

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Beribollet : 2 f. 50, la boîte.

II. — Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésine. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

De toute les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante, pour les familles,

celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 15

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

TRÉSOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très efficace contre les toux, catarrhes, enrrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies.

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons)

Mal de dents. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

L'EAU de LÉCHELLE, hémostatique, est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Le VIN de GILBERT SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est recommandé depuis plus de 60 ans, comme étant la plus efficace des préparations de Quinquina, dans les convalescences, pertes d'appétit, digestions difficiles, appauvrissements de sang, fièvres, etc. Exiger la signature G. Séguin, Paris, 378, rue Saint-Honoré.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU D'

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

S'adresser à La Lumière Electrique, agence place Vendôme, 22, Paris, toutes propositions ou demandes relatives à l'éclairage électrique public et privé par les différents systèmes.

Etude de M^e Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénélon.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Fixée au Samedi, dix mai mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors.

Suivant procès-verbal de Balitrand, huissier à Cahors, en date du trente janvier mil huit cent soixante-dix-neuf, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier en date du trois février mil huit cent soixante-dix-neuf, lesdits procès-verbal et dénoncé d'icelui transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le cinq février mil huit cent soixante-dix-neuf, volume 74, numéros 36 et 37.

Et à la requête du sieur Louis Verdié, horloger, habitant et domicilié à Cahors, lequel constitue M^e Bousquet pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, sise rue Fénélon ;

Il a été procédé :
Au préjudice de Marie Delrieu, veuve de Jacques Simonis, sans profession, habitante et domiciliée à Cahors.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés :

Désignation des Biens saisis.

§ I. — Biens situés dans la commune du Montat.

ARTICLE UNIQUE :

Partie de Terre vaine, numéro 13, section E. du plan cadastral, sise au lieu dit Faxonné, d'une contenance de trois hectares, quarante-six ares, quinze centiares.

Cette pièce de Terre appartenait en entier à Jacques Simonis et à ladite Marie Delrieu, son épouse. Mais après le décès dudit Jacques Simonis et à la date du quatorze octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, il fut procédé, devant M^e Fournié, notaire à Cahors, au partage de la succession dudit Jacques Simonis ; et c'est en vertu de cet acte de partage que ladite Marie Delrieu, sa veuve, est devenue propriétaire exclusive d'une partie déterminée de ce numéro 13, aujourd'hui complanté en vignes. Cette partie est d'une contenance de quarante-deux ares environ. Elle touche par l'une de ses extrémités à chemin rural public ; par l'autre extrémité opposée elle touche à un autre chemin public, autrefois route de Cahors à l'Hospitalet. Sur le chemin rural est soixante-quinze mètres, et sur la route vieille de Cahors à l'Hospitalet, sa largeur est de cinquante-six mètres. Par un troisième côté, elle confronte à la propriété de la veuve Bessières, et par son quatrième côté à partie restant aux enfants Simonis.

L'entier article est porté sur la tête dudit Jacques Simonis, ainsi qu'il résulte de l'extrait de la matrice cadastrale de la commune du Montat.

§ II. — Biens situés dans la commune de Labastide-Marnac.

ARTICLE PREMIER.

Bois, numéro 120 P, section A du plan cadastral,

sis au lieu dit les Orphelins, d'une contenance de deux hectares quatre ares soixante-douze centiares ;

ARTICLE DEUXIÈME.

Bois, numéro 120 P, section A, sis au même lieu, d'une contenance approximative de soixante-sept ares quatre-vingt-quatorze centiares ;

ARTICLE TROISIÈME.

Bois, numéro 119 P, section B, sis au lieu dit Bos Nègre, d'une contenance de quatre-vingt-trois ares soixante-onze centiares ;

ARTICLE QUATRIÈME.

Maison, numéro 119, sise au lieudit Bos Nègre.

OBSERVATION IMPORTANTE.

Les trois articles ci-dessus, portant les numéros 120 P, 120 P et 119 avaient été réunis en un seul article par le père de famille Jacques Simonis ; ils sont aujourd'hui transformés en vignes. L'acte de partage précité du quatorze octobre mil huit cent soixante-dix-neuf a attribué à ladite Marie Delrieu une partie seulement de ces trois articles, et ce n'est évidemment que cette partie, plus bas délimitée, qui, ayant été saisie, sera mise en vente.

Cette partie complantée en vignes a la forme d'un triangle tronqué ; l'un des côtés longe l'ancienne route de l'Hospitalet à Cahors sur une longueur de cent soixante-dix mètres environ ; un second côté longe un chemin rural sur une longueur de deux cents trente mètres environ ; le sommet du triangle est tronqué par la petite propriété du sieur Marabelle, où vont se joindre au sommet le chemin et la route sus-visés ; enfin l'autre grand côté confronte ensuite avec vignes restant aux enfants Simonis.

Cette partie peut avoir une contenance approximative de quarante-deux ares.

Quant au quatrième article, portant le numéro 119 et qui consiste en une maison, il n'appartient pas non plus en entier à ladite Marie Delrieu, veuve Simonis. La portion qui lui revient, la seule par suite qui soit mise en vente, est celle qu'on appelle cuisine ; elle est à l'aspect du Nord ; elle n'a qu'un rez-de-chaussée ; elle est bâtie en moellon ; le toit, à deux tombants d'eau, est couvert en tuiles creuses ; l'entrée est à l'aspect du Nord-Ouest ; elle tient d'un côté à partie de maison restant à un des cohéritiers Simonis, et d'autre côté à une bande de terrain de huit mètres de largeur qui doit servir pour l'usage de la maison et la servitude de plusieurs des co-héritiers Simonis, et notamment de ladite Marie Delrieu ; elle tient d'autre côté à partie attribuée à l'épouse Pons.

La vente comprendra également une sorte de poulailler très-pen distant de la maison, ainsi que les droits de passage et de circulation qui sont dus à ladite veuve Simonis en vertu de l'acte de partage précité.

Il est expliqué que tous les biens ci-dessus, tels du moins qu'ils viennent d'être délimités, ont fait l'objet d'un bail à ferme consenti le seize octobre mil huit cent soixante-dix-neuf devant M^e Fournié, notaire à Cahors, par ladite Marie Delrieu, veuve Simonis, au profit du sieur Louis Décas et d'Antoinette Simonis, mariés. Cette dernière, devenue veuve, a le droit de jouir ces biens pendant neuf ans à partir du seize octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, moyennant l'abandon au bailleur de la moitié de la récolte et de la moitié des sarments.

Formation des lots ; mises à prix.

Les biens ci-dessus désignés seront vendus sans garantie de contenance, le dix mai mil huit cent soixante-dix-neuf, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors.

Ils seront vendus en deux lots composés de la manière suivante :

1^o Le 1^{er} lot, composé de l'article unique, numéro 13, situé dans la commune du Montat, sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

2^o Le 2^e lot, composé des quatre articles, numéros 120 P, 120 P, 119 P et 119 sera mis en vente sur la mise à prix de cent francs, ci..... 100 fr.

le tout en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront, sous peine de déchéance requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme :

A Cahors, le sept avril mil huit cent soixante-dix-neuf.

L'avoué poursuivant,
Louis BOUSQUET.

Enregistré à Cahors, le
avril mil huit cent soixante-dix-neuf, F^o
C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :
GISBERT.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 46,000 Actions

DE LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU

TÉLÉGRAPHE DE PARIS A NEW-YORK

Société anonyme au capital de 42 millions de francs divisés en 84,000 actions de 500 francs chacune
Constituée définitivement le 27 mars 1879

Statuts chez M^e Dufour, notaire à Paris

Siège social à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président, M. Pouyer-Quertier, G. O. ancien ministre des finances, sénateur.
MM. le vice-amiral Bosse, G. O.
E.-J. de Brugières, négociant de New-York.
Le général Z. C. Deas, de New-York.
Lecasse Charles, propriétaire.
De Circourt , ancien conseiller d'Etat.
Remy de Courcelles, courtier de commerce.
Comte d'Hespel, ancien sénateur.
De Lambertye, Maître de forges.
Comte de Valon, ancien député.

Un groupe représenté par la Société Financière de Paris, et faisant partie des souscripteurs des 84,000 actions, met ces 46,000 titres à la disposition du public au prix de 512 fr. 50 c.

50 fr. en souscrivant ;
87 fr. 50 à la répartition ;
125 fr. le 1^{er} juillet 1879 ;
125 fr. le 1^{er} octobre 1879 ;
125 fr. le 1^{er} janvier 1880.

Les souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs : ceux qui useront de cette faculté, recevront un titre définitif au porteur.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Avril 1879

A PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, place de l'Opéra.
à la SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE, 9, rue d'Anjou et boulevard St-Germain, 209,
et aux succursales de l'UNION GÉNÉRALE.
A LYON, 16, rue de Lyon.
A SAINT-ÉTIENNE, 6, pl. de l'Hôtel-de-Ville.
A MARSEILLE, 18, rue Montgrand.
Et à LILLE, 17, rue de Puëbla.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Accompagner les lettres du montant du 1^{er} versement.

Pour tous les extraits et articles non-signés.
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

CAFÉ DE GLANDS DOUX
DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réunit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature :
LECOQ ET BARGOIN.
Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^e de comestibles

Pharmacie Centrale de Cahors
ESCROUZAILLES
PHARMACIEN
Successor de F. VINEL

Successor de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison.
Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.
On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Elixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clysopommes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour

la photographie et l'industrie.
Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina ; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL
Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de B^{ie} BARRAL
Sont recommandés par les médecins pour combattre l'Asthme ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires.
La boîte de Papier, 5 fr. ; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.
Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St-Denis, à Paris.

UN FRANC PAR AN.
Le Moniteur
Valeurs à Lots
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une causerie financière, par le Baron LOUIS ; une Revue de toutes les Valeurs ; les Arbitrages avantageux ; le Prix exact des Coupons ; tous les Tirages sans exception ; des documents inédits ; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris : 17, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

Baisse de Prix
FÀUCHEUSES 600 fr.
MOISSONNEUSES 925 fr.
Rateaux à cheval. Faneuses. Presses à foin. Chargeurs de foin. Fourches américaines. Etc., etc.
Envoi au Catalogue sur demande. Envoi du Catalogue sur demande.
TH. PILTER
PARIS, 24, Rue Alibert, PARIS
Dépôt chez M. Jullia, à Cahors.

PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES
Le véritable Papier d'Albepespyres, le seul admis et employé dans les hôpitaux militaires, est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales comme étant la meilleure préparation pour entretenir les vésicatoires.
Le véritable Papier d'Albepespyres est vendu en boîtes enveloppées dans un prospectus commençant par ces mots : PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES.
Avis Important :
Est contrefaite toute boîte dont l'étiquette ne porte pas la signature : *J. Albepespyres*

EXTRAIT DE SANG
Les Pilules dragées d'extrait de sang de bouff, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés ; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.
Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

TOUT CONSOMMATEUR recevra gratuitement et franco, sur sa demande, le MAGNIFIQUE CATALOGUE ILLUSTRÉ des
Colts, Manchettes et Plastrons - GRAB
en papier moulé et recouvert de toile, pour Hommes, Dames et Enfants.
Ce Catalogue, TRÈS COMPLET, contient en outre les dessins et prix d'un grand choix de Boutons, Cravates et autres articles d'utilité.
E. MEY et C^o, 43, B. des Capucines, PARIS.

5^e MONTRE ronde, étanche, plate à cylindre, 10^e. — Remontoirs simili-OR, garantis 2 ans 14 fr. — Montres tout argent à 8 rubis gar. 3 ans, 18 et tout OR, 18 etc. Env. P^o du tarif. S'adr. à G. Tribaudan à Besançon (Doubs)
20^e MONTRE à Remontoir et mise à l'heure mécanique, en très beau métal doré ou nickelé. La même tout ARGENT 25 fr. ou tout OR 75 fr. — Envoi P^o av. gar. de 2 ans et tarif général. — S'adr. à G. Tribaudan à Besançon (Doubs)

UNION GÉNÉRALE DE CRÉDIT
18, rue Grange batelière à Paris.
L'Assemblée Générale du 2 avril 1878 a approuvé les comptes de l'exercice 1878 : fixé à soixante-quinze francs, par action de cinq cent francs, le coupon de dividende du 1^{er} juillet, et décide qu'une somme de 91,581 francs, serait mise à une réserve extraordinaire, en sus de la réserve légale.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la
ELECTRO BAGUE VOLTAÏQUE
BREVETÉ S.G.D.G.
ANTI-RHUMATISMALE
Plus de névralgies
Plus de maux de tête
C'est la
PILE ELECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.
A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.